



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 FEVRIER 2016**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Alexandre ALLEGRE, Laétitia ALONSO, Sylvie CALAMEL, Marie-Hélène ENRIETTO, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX.

**Secrétaire de séance :** Marcel LOMBARDI

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présent pour cette réunion et déclare la séance ouverte à 20h30 en donnant lecture du PV de la séance précédente, du 27 novembre 2015 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. compte rendu des différentes réunions des syndicats**

EPAGE : Christian ROUX informe le conseil municipal que la prochaine réunion doit se tenir la semaine qui vient.

Syndicat d'électrification rurale : Michel RINAUDO souhaite aborder le sujet plus tard dans la réunion (lors du thème sur les travaux) car il y a un projet qui a été soumis à la commune.

Syndicat Rhône Ventoux : Alexandre ALLEGRE donne le compte rendu de la dernière séance à laquelle il a assisté à Loriol, le 28 janvier dernier. Voici les thèmes abordés :

- Hygiène et sécurité : une convention a été signée avec le CDG84, coût annuel 1500€ + 150€ de participation forfaitaire
- Eau potable : orientations budgétaires 2016, situation financière : tarifs aux abonnés, investissements
- Assainissement collectif : orientations budgétaires 2016, situation financière : tarifs aux abonnés, investissements
- Assainissement non collectif : orientations budgétaires 2016, situation financière : redevance des contrôles
- Etude Tramoy pour assainissement collectif : (informations communiquées par M. DUFAUT) : Phase 1 terminée (collecte et mesure sur les réseaux, y compris St Pierre et Crillon) ; Phase 2 en démarrage (synthèse des observations et conclusions) ; Phase 3, Tramoy présentera ses résultats au Syndicat en mars, visite du Syndicat dans les communes en avril et choix des options de travaux en mai / juin.

Syndicat Forestier : Norbert LEPATRE précise que la dernière réunion du Syndicat portait essentiellement sur le bilan financier de l'année écoulée et les orientations budgétaires 2016.

SMAEMV : pas de compte rendu.

## **2. Délibération COVE : reconstitution du Conseil communautaire de la CoVe suite à la démission du Maire de Beaumes-de-Venise**

Suite à la démission du Maire de Beaumes-de-Venise de ses fonctions, adressée au Préfet et acceptée par ce dernier le 30 décembre 2015, le Conseil municipal de Beaumes-de-Venise est incomplet, et que pour pouvoir procéder à la désignation du nouveau maire, il est nécessaire que la commune procède à de nouvelles élections municipales et communautaires.

Cette situation entraîne, de par la Loi, la reconstitution du Conseil communautaire qui ne peut être reconductible en l'état et le nombre et à la répartition des conseillers communautaires, a été révisé en conséquence. Le conseil communautaire passerait de 63 à 60 élus communautaires.

Notre commune conserverait le même nombre de sièges (soit un conseiller communautaire titulaire et un conseiller communautaire suppléant) et sa représentativité dans l'ensemble serait maintenue. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la question.

*Délibération votée POUR (à l'unanimité des membres présents) passer à 60 élus communautaires au lieu de 63.*

## **3. Délibération : choix du notaire/affaire ROYER**

Suite au bornage entrepris par Monsieur ROYER Mady sur ses parcelles chemin de Crillon, il s'avère qu'il doit céder une servitude de passage à la commune pour accéder notamment au transformateur EDF. L'accord a été conclu verbalement lors de la rencontre pour le bornage mais un acte de notarié doit être établi pour entériner cette servitude. Il est proposé de se tourner vers Maître Beaud à Caromb et les frais de cet acte (782,04€) seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation de pouvoir pour traiter cette affaire devant notaire, et de choisir Maître BEAUD, notaire à Caromb.

*Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents*

## **4. Délibération : choix du géomètre pour les bornages des parcelles au cimetière et à l'ancienne décharge**

Concernant le cimetière (B329/330/963), suite aux travaux qui devaient être engagés, il s'est avéré que les limites sont certainement caduques de part surtout le fait que la haie se soit énormément étendue (par endroit elle ferait environ 4m d'épaisseur). De plus, la parcelle en bordure du chemin de Crillon est en partie constructible, il serait intéressant de savoir combien il y a de m<sup>2</sup> exactement, pour savoir si un projet est envisageable dessus.

Monsieur le Maire rappelle le devis accepté auprès de monsieur CHAVE. Le projet concernait la construction d'un mur sur des fondations existantes. Hors, il s'avère qu'après le passage d'un ingénieur, les fondations actuelles ne sont pas assez robustes pour supporter une telle construction. Il faudrait donc tout démolir et recommencer, ce qui serait extrêmement coûteux et risquerait d'entraîner d'autres problèmes (tombeaux à proximité). Pour toutes ces raisons, le projet du mur du cimetière est abandonné. Pour le moment, l'employé communal va couper les cyprès de la haie, le plus près possible du grillage pour voir exactement ce qu'il en est.

De plus, lorsqu'on regarde les plans du cadastre, il y a une incohérence avec la réalité sur le terrain. Un bornage s'impose donc, pour savoir où sont exactement les limites du terrain communal, avant de pouvoir projeter quoi que ce soit.

Concernant l'ancienne décharge (parcelle C290), le même problème se pose, on ne sait pas exactement où sont les limites du terrain communal. Avant de l'aménager comme évoqué dans une séance précédente, il convient d'être sûr des limites de parcelle.

3 devis ont été demandés pour le bornage de ces parcelles :

- C2A : cimetière (1280€ HT) et ancienne décharge (1380€ HT)
- Argence : cimetière (1230€ HT) et ancienne décharge (1240€ HT)
- Grimont : cimetière (1969€ HT) et ancienne décharge (1529€ HT)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le cabinet Argence, le mieux disant, pour le bornage des 2 terrains communaux en question.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents

## 5. Travaux

- Syndicat d'électrification (SEV) : Michel RINAUDO explique qu'à la suite d'une rencontre avec les membres du SEV, il a été émis le projet d'enfouir les lignes électriques et téléphoniques, du poste de transformation (au niveau de la maison de Guy COMBEL) jusqu'au pont, travaux qui seraient en continuité avec ceux qui ont été fait il y a déjà de nombreuses années. En effet, le SEV aurait une enveloppe budgétaire de 150.000€ pour notre commune car nous n'avons pas eu de projet de travaux avec eux depuis bien longtemps. De ce fait, notre commune serait prioritaire. On attend les devis, car la partie lignes téléphoniques serait à la charge de la commune, mais on profiterait des travaux d'enfouissement des lignes électriques pour y ajouter les lignes téléphoniques, ce qui nous permettrait de réduire les coûts, car une seule tranchée.

- Canal de Carpentras : Norbert LEPATRE explique que les travaux d'extension du réseau du Canal de Carpentras débiteront lundi 15/02/2016, il y aura également une réfection totale du chemin Serres des Fourques.

- Voirie : Norbert LEPATRE explique que suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour les chemins « de la Tuilière », « du Combeau » et « de Mèze », c'est la société COLAS qui a été retenue. Les travaux consistent essentiellement à déraser les abords des voies communales pour faire un bi-couche de la largeur initiale de la voie. De plus, des bornes signalant des intersections ont été installées aux jonctions chemin de la Tuilière / Combeau, chemin Font des Clapiers, etc...pour mettre en sécurité ses intersections. Monsieur LEPATRE ajoute que des travaux de réfection d'une partie du Chemin de la Tuilière a été faite suite aux travaux sur le réseau d'eau potable sur ce même chemin.

- Mobilier d'extérieur : Monsieur le Maire explique que lors de discussion avec plusieurs maires de la Cove, il s'est aperçu que la société MEFRAN (fournisseur de mobilier urbain) a travaillé avec bon nombre d'entre eux, tous satisfaits de la qualité du travail et des prix. Monsieur le Maire a donc souhaité rencontrer un commercial MEFRAN pour aborder 2 projets d'équipements. Sylvie MONTI est en charge du dossier.

**Le 1<sup>er</sup> projet** porte sur l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants et aire de détente pour adultes, sur le terrain communal de l'ancienne décharge. Sylvie MONTI donne le détail des équipements envisagés pour cette aire :

- Devis jeux enfants : 14.730 € HT pose incluse
- Devis détente adultes : 4.614€ HT avec 3 tables de pique-nique et poubelles.

A cela il faut ajouter le bornage du terrain, comme évoqué précédemment dans cette même séance, pour 1240€ HT, et enfin la clôture du terrain (318 mètres linéaires) pour un montant de 10.802€ HT avec un portillon sécurité enfant.

Ce projet aurait donc un coût total de 31.386 € HT. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a demandé au secrétariat de travailler sur le projet pour trouver des aides au financement. Il demande à Carine BONHOMME de présenter le plan de financement possible.

Carine BONHOMME rappelle que tout projet ne peut être subventionné qu'à hauteur de 80 % maxi du HT., et expose les 2 demandes de subventions tout à fait adaptées à ce projet :

- **Le soutien à l'investissement public local** : aide proposée par le Préfet de Région, uniquement pour 2016 et que pour certains projets. Pour Modène, le projet porterait sur le développement d'infrastructures en faveur du logement : en effet, la création d'une aire de jeux et d'équipements sportifs, détente pour adultes permettraient de proposer un lieu public agréable et de rencontre intergénérationnel, évitant ainsi la désertification de nos petites communes.
- **Le Fond de Solidarité Locale** : aide proposée par la Région, avec un plafond de 15.000€ par projet, sous condition de ne pas en avoir bénéficié durant les 2 dernières années et pour des projets bien spécifiques. Pour Modène, le projet d'aménagement d'aire de jeux pour enfants rentre tout à fait dans les critères.

Carine BONHOMME explique qu'il resterait à charge de la commune les 20% du HT obligatoire et la TVA, pour un total de 12.554.40€. Elle précise également qu'une grande partie de la TVA pourra être récupérée dans 2 ans par le biais du FCTVA.

Christian ROUX s'inquiète au sujet de la situation géographique du terrain support du projet, car il est en zone agricole, entouré de vignes. Il demande si cela ne va pas poser de problème au moment des traitements par pulvérisation, etc...comme on peut entendre ces temps-ci dans d'autres communes qui ont rencontrées des problèmes entre agriculteurs et voisinage, prétextant un risque d'intoxication.... Monsieur le Maire répond qu'il faut effectivement y réfléchir, en mettant peut être des horaires d'ouvertures de l'aire de jeux, comme 10h par exemple pour permettre aux agriculteurs de traiter leur terres sans la présence de public dans cette zone...à y réfléchir. Christian ROUX fait remarquer qu'à part ce problème il est tout à fait favorable à un tel projet.

Isabelle PARIS fait remarquer un autre point, c'est la distance entre le centre du village et cette aire de jeux. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas le choix sur le terrain communal car la commune n'en possède que 2, et choisir celui du chemin Serres des Fourques permettrait de créer un lieu de vie sur la zone des garrigues, zone souvent dite « oubliée » par les habitants de cette partie de Modène. D'autre part, monsieur le Maire expose le 2<sup>ème</sup> projet ouvert aux enfants, qui lui serait implanté dans la partie centre du village, ce qui permettrait d'avoir 2 points différents accessibles aux enfants et adultes, du fait de la division de notre commune en 2 parts éloignées l'une de l'autre.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce 1<sup>er</sup> projet, et de valider le plan de financement comme proposé ci-dessus.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents

Le 2<sup>ème</sup> projet porte sur la création d'un complexe multi-sports de 19.5m x10.60m, qui serait implanté sur le terrain communal situé à côté du cimetière et financé en grande partie par l'OIS de la Cove. Un devis a donc été demandé à la société MEFRAN (24.000€ HT sans le sol, mais avec marquage au sol). Nous sommes en attente du devis pour la confection du sol pour finaliser ce dossier afin que la CoVe se prononce sur la date (année) possible de réalisation d'un tel projet (d'ici 2020). Rappelons que ce complexe serait ouvert aux habitants de Modène, mais également aux enfants de l'école de Modène qui aujourd'hui n'ont aucun lieu adapté à la pratique sportive. Ce projet permettrait de maintenir une attractivité sur la commune et répondre à un besoin pour les enfants de l'école.

## **6. Questions diverses et sociales**

- **PLU** : Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour le cabinet d'étude, le service de la Cove en charge de la question étudie la seule proposition que nous avons reçu et nous donnera son analyse d'ici peu. Le coût sera d'environ 45.000€. D'après amandine MARTIN de la Cove, cette proposition est dans la fourchette de prix habituellement pratiquée, mais ne connaissant pas ce cabinet d'étude, monsieur le Maire a demandé à Carine BONHOMME de se renseigner auprès des autres mairies pour lesquelles ils ont déjà élaborés un PLU. Il en ressort qu'en général elles ont été satisfaites de leur service, que le représentant du cabinet d'étude en question est une personne disponible et pédagogue. La seule chose pour laquelle il faut être vigilant, ce sont les délais; car du fait de leur grande disponibilité, ils sont moins rapides pour l'élaboration des documents.
- **ALSH** : une nouvelle rencontre a eu lieu entre le Maire de Modène et les personnes (élus de St Pierre et Modène) qui se sont investies dans ce projet pour bien comprendre pourquoi la commune de Modène n'a pas souhaité se prononcer lors d'une précédente séance. Les questions restées sans réponses vont être réétudiées et des binômes sont formés sur chaque commune pour y travailler dessus. Pour Modène, il s'agit d'Isabelle PARIS (conseillère municipale) et Stéphanie GIL (habitante de Modène et parents d'élèves). Isabelle PARIS explique que ces nouvelles équipes vont pouvoir retravailler sur le sujet, afin de présenter un projet mieux ficelé et plus clair au prochain conseil municipal, avant septembre 2016.
- **Défibrillateur** : Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré des habitants de Modène, très étonné que Modène soit une des seules communes aux alentours à ne pas être équipée de défibrillateur. Monsieur le Maire propose de rencontrer un commercial proposant ce type d'appareil pour voir s'il serait possible d'installer un tel équipement sur la commune. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à une telle démarche.
- **Eclairage Public** : Sylvie CALAMEL fait remarquer que le spot qui éclaire l'oratoire à l'angle du chemin de la Tuilière, ne fonctionne plus.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H58.